PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 29 JANVIER 2024 (EXERCICE 2023)

Le vingt-neuf janvier 2024 à 17 h, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société DLB QUADRIFOGLIO situés 22 rue Marcel Dassault à Seclin sur convocation de son Président effectuée par lettre recommandée conformément aux statuts.

Le registre de présence a été émargé par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés rentrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

Jean-Michel HADJADJ préside la séance en qualité de Président de l'association, assisté par Christian CHANTELOT, Vice-Président, Olivier LEMAITRE, Secrétaire de Séance et François JONCQUEZ en tant que Scrutateur régulièrement désignés par l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du bureau de l'assemblée permet de constater que le nombre de présents et représentés s'élève à ***70 640*** voix sur 100.000.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés, en conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée sera conservée à l'appui du présent procès-verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Un exemplaire des statuts de l'association ;
- Le rapport d'activité ;
- Les textes des projets de résolution.

Le président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux dispositions des statuts et que les documents prescrits ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance, préalablement à ladite assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité 2023 ;
- Rapport Financier 2023 ;
- Budget Prévisionnel et Cotisations 2024 ;
- Renouvellement de membres du bureau ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée des rapports d'activité et financier 2023, ainsi que du budget prévisionnel 2024. Le président donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°I

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024, après avoir entendu les rapports d'activité et financier, donne quitus au Conseil d'administration de l'Association.

Pour :* 70 640 *voix
Contre : 0 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés.

RESOLUTION N°2

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024 décide de :

- reconduire les rondes, les nuits, week-ends et jours fériés, assurées par la société ARTEMIS,
- répartir la dépense correspondante, soit 294,17 euros HT ou 353 euros TTC, par part virile entre les propriétaires,
- appeler cette contribution en une fois et en même temps que l'appel de cotisation 2024.

***Pour :* 70 640 voix**
Contre : 0 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024 approuve le projet de budget prévisionnel 2024 s'élevant à : 49 241 euros hors prestations de sécurité ARTEMIS (54 686 €).

Pour : 70 640 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024 approuve l'appel de cotisations 2024 comme suit :

- Droit fixe : 210,00 euros
- Droit variable : 0,011 euros par m²

Pour : 70 640 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N°5

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024 ayant à procéder au renouvellement de deux administrateurs en 2024, dont les noms suivent :

- Jean-Marie DUFURIER (2021)
- Cyriac BOULANGER (2021)

Qui se représentent,
Les renouvelle dans leur mandat pour une durée de trois ans se terminant à l'AG de 2027 statuant sur les comptes de 2026.

Pour : 70 640 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°6

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024, enregistre les démissions de :

- Aucun membre n'a souhaité démissionner.

Et ayant à procéder à l'élection de nouveaux administrateurs pour 3 années nomme :

- Sébastien ANDRE (Dassault Aviation)
- Colin WAUQUIER (Bati Deco-dis)

Pour : 70 640 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°7

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 29 janvier 2024 donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour : 70 640 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Jean-Michel HADJADJ,	**Christian CHANTELOT,**	**Olivier LEMAITRE**
Président	*Vice-Président*	*Secrétaire de Séance*